

## IDEX - SPC

### Un essai de déconstruction

#### I. Dotation

Les investissements d'avenir comme leur nom indique ne relèvent pas d'un projet de financement public récurrent. Les pouvoirs publics vont investir des sommes considérables dans quelques pôles d'excellence pour accroître la compétitivité économique et commerciale de la France et conforter son leadership dans l'innovation scientifique.

Si cette mesure fait partie d'une stratégie politique voulue, c'est aussi synonyme du désengagement progressif de l'état de la marche des universités autonomes qui doivent trouver des fonds pour subsister et se développer sur le long terme à l'aide des ressources propres générées notamment par la valorisation de leur activité (brevets, droits d'auteurs, formation continue ...). Car, le principe du Grand emprunt *"s'articule pleinement avec" la " stratégie de réduire le déficit structurel dès que la croissance le permettra. Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010»* ([www.elysee.fr/.../root/.../09-12-14dossierdepreseeEmpruntnational.p...](http://www.elysee.fr/.../root/.../09-12-14dossierdepreseeEmpruntnational.p...)).

D'aucuns qualifient l'idée de l'initiative d'excellence comme un jeu à somme nulle. Pourquoi? Le PRES qui emporte l'appel d'offre est certes "plein propriétaire" de la dotation en capital. Mais il n'a le droit de dépenser que les intérêts générés (estimés à 30 millions par an pour commencer).

Premièrement, dans une époque de crise, ce capital est soumis aux risques du marché. Par conséquent, les intérêts escomptés risquent d'être moins importants que prévus. Par ailleurs, le PRES est en train de se transformer en un "holding" qui assumera la responsabilité de la gestion financière de ces millions.

Deuxièmement, pour bénéficier de cette manne, les universités lauréates doivent contribuer un montant de leur budget propre chaque année. Cela devrait logiquement diminuer le budget consacré aux crédits récurrents. En d'autres termes, les laboratoires labélisés vont pouvoir maintenir leurs activités et d'autres condamnés à fusionner ou à périr. Comment empêcher dans cette circonstance la mise en place d'une université à deux vitesses?

Troisièmement, il se peut que des projets ambitieux démarrés nécessitent plus des dépenses sans que l'on sache qui assumera des frais supplémentaires générés par l'inflation ou l'accroissement des charges. Qu'en sera-t-il de la "règle d'or" budgétaire à ce moment?

Quatrièmement, le versement à quelques pôles de ce fond privera d'autres universités des moyens dont ils ont cruellement besoin. **Les universités sont des systèmes ouverts. Très vite, les universités s'apercevront qu'aucune université ne peut progresser au détriment d'une autre.**

Cinquièmement, on ne sait pas à l'heure actuelle si les 8 établissements du PRES se partageront-ils équitablement les 30 millions d'euros ou s'ils auront le droit d'ouvrir des postes, même contractuels, avec ce budget, compte tenu du plafond d'emploi imposé.

Par contre, l'on peut s'attendre à ce que l'externalisation devienne monnaie courante. Plutôt que dans le cadre d'un partenariat public privé consenti, nous nous trouverons dans le cadre d'une privatisation progressive qui ne dira pas son nom.

## **II. Spécificité d'une université populaire perdue**

Au cours de ses 41 ans d'existence, nos équipes se sont distinguées par leur spécificité. Robert Muchembled qui avait qualifié de notre université de "laboratoire de banlieue". Il y a une créativité qui s'élabore à la marge et qui la caractérise qui va se perdre dans la centralité de la norme. Déjà certains collègues sont exaspérés de cette course à la conformité.

Certaines alliances de convenance se mettent en place. Mais les affinités ne peuvent se créer dans un claquement de doigt. L'expérience montre que mépris et rivalités compliquent le dialogue. Nous avons le droit d'être sceptiques concernant "les instituts universitaires de recherche transversaux et inter disciplinaires" faits de toutes pièces.

En effet, si une logique facultaire a cédé la place à une logique universitaire au cours de l'histoire, le PRES semble faire advenir une logique de laboratoires.

Pour atténuer l'impact négatif, il est prévu au début de donner plus de financement aux laboratoires qui ne sont pas dans le périmètre de l'excellence et que cela diminuera au fil des ans. Mais l'excellence ne peut englober 100% des enseignants chercheurs. Dans une hypothèse très optimiste, elle peut concerner 50% d'entre eux. Adieu financement, promotion et primes pour les 50 autres % restants (exclus du peri-idex).

Au final, l'indépendance des enseignants chercheurs est largement entravée.

## **III. Structure - Université globale omnidisciplinaire ou insoutenable rêve surdimensionné?**

Qu'est-ce une université unifiée? Qu'entend-t-on par une centralisation décentralisatrice? En l'absence d'une modélisation concrète, cela s'apprête à une mystification.

Plusieurs formes s'entremêlent déjà dans notre université Paris 13 en évolution. EPSCP, EPCS, FCS, SAS plus les organismes nationaux comme le CNRS et l'INSERM qui sont transversaux. Les rapports sociaux et juridiques entre eux sont déjà flous.

Quel sera le modèle de l'unification? Confédéral, fédéral, central? Quelles en seront la conséquence?

Comment vont être regroupés les collegiums de médecine et technologies et sciences? Selon quelle logique - complémentarité ou fusion? Le déracinement et la réimplantation sont-elles ou pas à l'ordre du jour?

## **IV. Gouvernance**

Les principes - démocratie, transparence, collégialité, respect - sont simplement prononcés pas appliqués.

Le conseil de direction dont avait parlé le directeur de sciences po. à la réunion extraordinaire de nos trois conseils du 16 septembre 2011 n'inclut pas les représentants

de chaque établissement. L'idée des collèges oxfordiens semble s'inspirer de la discrimination positive pour les étudiants méritants pratiquée aux Sciences po. D'ailleurs le collège oxfordien est-il un concept pédagogique ou s'implantera-t-il dans un lieu sur le site de Villetaneuse d'où aurait déménagé certaines UFRs ou certains services?

Il y a la fonction et puis la personnalité de celui ou celle qui l'occupe. Il peut y avoir changement des présidents des établissements membres. Mais les méthodes de gestion de l'actuel directeur d>IDEX sont opaques aux dires de *Mediapart* ( Voir l'article de Jade Lingraad, "Les dirigeants de Sciences-Po touchent des superbosus", 13 décembre 2011).

Par son jugement du 23 décembre 2011, le Conseil d'état a invalidé les conditions dans lesquelles l'ENS de Lyon a été créée. Mais à l'heure actuelle, on ne peut que retoucher la forme pour la rendre légale. On ne peut revenir en arrière.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la communication cryptique faite autour du projet IDEX de la SPC. Le droit à l'information et le droit à la participation à la détermination de l'amélioration des conditions et du milieu de travail sont protégés par les articles 21 et 22 de la charte sociale européenne (droit de l'Union européenne). Les syndicats doivent s'organiser à l'échelle du PRES pour que les droits des parties prenantes soient précisés et respectés.

## **V. Etudiants**

Il est dit que la délivrance d'un diplôme avec un sceau SPC servira à la promotion sociale. Or entre l'excellence exigée par le jury international et le niveau des étudiants que nous accueillons, il y a un décalage. Notre mission est-elle de relever le niveau de ces étudiants ou s'occuper de maintenir la réputation de notre centre de recherche?

Cette disjonction qui est faite entre l'enseignement et le recherche par l'intervention des dispositifs d'excellence dénature notre métier.

Quelque soit le dispositif pédagogique expérimenté pour améliorer les résultats en première année, les étudiants sans moyens de subsistance adéquats ne peuvent en tirer pleinement bénéfice. Sans le courage politique de traiter cette question avec lucidité, nous ne ferons que des réformes cosmétiques.

## **Conclusion**

Compte tenu des remarques faites par la cour des comptes, ces IDEX sont des dispositifs qui, sous l'apparence d'excellence scientifique, servent les intérêts des capitaux. Le modèle libéral est à bout de souffle. Il nous faut inventer d'autres modèles qui attèlent l'énergie motrice de la libre entreprise à la substance de l'humanisme et de la justice sociale. A l'Université Paris 13, nous le pouvons.